

Les vieux démons ne meurent jamais

WALLONIE Une rentrée parlementaire calme avec déjà quelques classiques au menu

- ▶ **Gouvernance, sous-localisme et entreprises en crise : la rentrée du parlement wallon a été droit au but.**
- ▶ **Ces thèmes semblent éternels, les élections n'ont rien changé.**

Le parlement wallon a effectué une rentrée en mode mineur ce mercredi à Namur. Les petits nouveaux (la moitié de l'assemblée) ont découvert les lieux. André Antoine (CDH), président élu, a lâché ses premières vanes, de quoi détendre l'atmosphère. Le gouvernement au grand complet (si, si...) n'a pas été mis en difficulté. Le nouveau bureau de l'assemblée a été élu à l'unanimité. Le débat politique reste suspendu aux échéances budgétaires. Chacun fourbit ses arguments, veillant bien à ne pas en dévoiler la teneur prématurément.

Mais on ne se refait pas : les élus ont renoué aussi avec de vieux démons qui ont hanté leurs débats au cours de la précédente législature, et bien avant celle-ci d'ailleurs. Jugez plutôt.

1 La mauvaise gouvernance. Lundi, Christophe Lacroix (PS), ministre de la Fonction publique, a trouvé sur son bureau

un rapport de la Cour des Comptes intitulé *La gestion des inventaires au sein du service public de Wallonie*. Ce n'est pas le scandale annoncé, mais tout de même : la Cour déplore que « l'administration wallonne ne dispose pas d'un inventaire exhaustif, actualisé, centralisé et fiable de ses biens meubles et immeubles ». Elle souligne que « les pratiques actuelles (...) ne satisfont guère aux exigences attendues en matière de contrôle interne » et que « la gestion optimale du patrimoine régional n'est pas assurée ».

Le député MR Jean-Luc Crucke parle d'anarchie ou carrément de... bordel. Il faut dire qu'un grand flou règne aussi sur l'utilisation des cartes de carburant ou sur les assurances prises sur le patrimoine régional.

Premier défi pour le nouveau ministre : Christophe Lacroix affirme que la situation a déjà évolué depuis l'enquête menée par la Cour des Comptes fin 2013, mais il partage aussi les questions que soulève ce rapport. Il a demandé un plan d'actions rapide à l'administration.

2 Le sous-localisme. Autre mal dénoncé de longue date : le saupoudrage des aides publiques. Mythe ou réalité ? Un chercheur de l'UCL cité par la presse constate que le plan Marshall reste empreint de vieux ré-

flexes sous-localistes. Une vision dont Gilles Mouyard (MR) s'est fait le relais avant d'ajouter sa touche personnelle : « J'espère que certains ministres qui ont conservé une charge locale ne vont pas profiter de leur situation... » Pour Jean-Claude Marcourt (PS), le ministre de l'Économie, « le plan Marshall est le contraire du sous-localisme. Nous menons une politique économique cohérente sur base de l'unicité du territoire. » Avant d'ajouter que les projets soutenus par des fonds européens sont sélectionnés par un jury indépendant et pas par le gouvernement.

3 L'esprit d'entreprise. Le Soir a révélé lundi que la création d'entreprises a connu une chute

vertigineuse en Wallonie au début de cette année : -11,2 % et jusqu'à -19,2 % à Liège. De quoi inquiéter Christine Defraigne (MR). Mais Jean-Claude Marcourt relativise un problème accentué à ses yeux par la faiblesse de la croissance et la plus grande réactivité des entrepreneurs flamands : « Selon l'Iweeps, nous sommes passés de 70.000 à 100.000 entreprises sur le sol wallon en quinze ans. Nous étions de mauvais élèves, nous sommes désormais dans la moyenne européenne et nous pouvons encore progresser. » ■

ERIC DEFFET

TRANSFERTS

Namur lorgne le Sénat

Les transferts de compétences vont charger la barque du parlement wallon tandis que la sixième réforme de l'État réduit drastiquement les activités du Sénat, essentiellement composé d'élus

régionaux. André Antoine a fait les comptes. Parlement wallon : 59 millions de budget et 80 collaborateurs. Sénat en 2013 : 71 millions de budget et 350 agents, même si une centaine d'entre eux ont depuis lors migré vers la Chambre ou la Cour des comptes. A Namur, on a besoin de bras et de cerveaux. L'idée des

Wallons pourrait donc être de répartir les effectifs du Sénat entre entités fédérées, à charge pour celles-ci d'attribuer à la haute assemblée les moyens nécessaires à son fonctionnement et à un travail parlementaire de qualité. « Toutes les assemblées sont désormais sur pied d'égalité », rappelle André Antoine.

E.D.